

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition d'une parcelle auprès de la SCI Dour Mad - boulevard de Provence

Dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt-bus, il est proposé l'acquisition d'une emprise à prendre sur la propriété de la SCI Dour Mad située 3 boulevard de Provence, pour un prix estimé à 540,00€.

Afin d'améliorer l'accessibilité d'un arrêt-bus situé boulevard de Provence, il est proposé l'acquisition d'une emprise de 18 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section CR sous le numéro 585 appartenant à la SCI Dour Mad.

La société accepte de vendre à la ville cette emprise, classée en zone UAb au Plan d'Occupation des Sols, au prix de 30€/m², conformément à l'avis de France Domaine.

Les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition de cette emprise par la ville au prix de 30 euros le m² environ ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET